

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2014

CONVENTION CADRE AVEC GRDF :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec GrDF de mise à disposition de bâtiments pour héberger un concentrateur pour le projet compteurs communicants gaz.

ZAC DE GENEVRAY

Lancement de la 3^{ème} et dernière tranche de 28 lots et prolongation de la concession de quatre années supplémentaires afin de la mettre en adéquation avec le rythme de commercialisation des lots individuels, la concession viendra donc à expiration le 22 mai 2019.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU N°5

Suite à la mise à disposition du dossier au public et à la concertation avec les personnes ayant fait des remarques dans le registre d'enquête, le conseil municipal approuve la modification simplifiée n°5 visant à

- augmenter la constructibilité du secteur UCZ2 afin de permettre la réalisation du projet d'extension de la plateforme logistique de LIDL situé dans la zone d'aménagement Concertée Isoparc (ZAC).
- adapter le plan de zonage du PLU de la Commune.

DENOMINATIONS DE VOIES

Il est décidé d'attribuer la dénomination : "rue de l'Eolienne" à la voie intérieure du lotissement de la Tour d'Isoré

Il est décidé d'attribuer la dénomination : "allée de Thais" à la voie partant de la rue Hélène Boucher dans la ZAC ISOPARC

DEMANDE DE SUBVENTION

Sollicitation d'une subvention Régionale dans le cadre du contrat régionale de solidarité territoriale du pays Indre et Cher pour les travaux de réhabilitation (pour réaliser des économies d'énergie) sur les bâtiments suivants : école élémentaire, salle omnisport et salle des fêtes.

ACQUISITION IMMOBILIERE

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'acquérir cet immeuble notamment pour son emplacement au cœur du Bourg, le conseil municipal se prononce favorablement pour acquérir l'immeuble sis 12 rue nationale, cadastré K n° 115, d'une superficie de 40 m² au prix de 35 000 €.

SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Approbation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes du Val de l'Indre, délégataire.

ANIMAUX ERRANTS

Passation d'une convention avec la Société FOURRIERE ANIMALE 37 qui sera chargée de la capture des animaux errants et dangereux sur le territoire de la Commune.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Attribution d'une subvention de 110 € (cent dix euros) au Secours Catholique pour l'organisation de la soirée « Rencontre de la solidarité » qui aura lieu en décembre en partenariat avec le Secours Populaire pour aider les familles les plus défavorisés de la Vallée de l'Indre,

RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

A compter de l'année scolaire 2014-2015, un apprenti sera recruté dans les services techniques et notamment les espaces verts.